



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TOM : Wallis-et-Futuna

Question écrite n° 26839

## Texte de la question

M. Victor Brial attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la nécessité d'engager une réflexion globale sur les filières existant dans l'enseignement secondaire à Wallis-et-Futuna. La montée du chômage et le développement de la délinquance dans une population qui, pour la moitié, à moins de vingt-cinq ans, doivent en effet conduire à s'interroger en amont sur l'adéquation entre l'offre de diplômés et la demande locale d'emplois. Certaines filières proposées aux élèves des collèges et du lycée du territoire sont aujourd'hui inadaptées au marché du travail. Il en va notamment ainsi des classes dites d'adaptation ou CETAD qui ont été maintenues alors même que les raisons de leur création ont disparu. D'autres filières sont en revanche toujours inexistantes sur le territoire, tandis qu'elles ont été généralisées partout ailleurs. La préparation des jeunes wallisiens et futuniens au diplôme du CAP continue, par exemple, à être assurée par des établissements secondaires de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française et de métropole. Cette situation est source de profondes inégalités pour les élèves concernés qui se trouvent soit pénalisés par l'absence de filière sur le territoire, soit engagés dans une voie sans réels débouchés professionnels. Aussi, il souhaiterait savoir s'il est dans ses intentions de réformer l'éventail des filières scolaires sur le territoire, avec le souci de donner un emploi à chaque jeune qui sort du système scolaire.

## Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie s'intéresse à la question de l'adéquation difficile entre l'offre de formation proposée par le système éducatif du second degré et la demande d'emplois résultant du marché de l'emploi local sur le territoire des îles de Wallis et Futuna. En l'absence d'une véritable procédure de planification scolaire associant l'ensemble des parties concernées par le recensement des besoins éducatifs existants dans le territoire (assemblée territoriale, organisations d'employeurs et de salariés locaux et services de l'Etat), qui ne peut être mise en place qu'à l'occasion d'un réexamen global de l'organisation du système éducatif wallisien et futunien, il paraît souhaitable qu'une concertation puisse d'ores et déjà s'instaurer informellement entre les parties concernées. A cette fin, le vice-recteur procédera dans les semaines qui viennent aux consultations nécessaires avec les acteurs précités, qui permettront un premier examen des besoins en ce domaine et le recueil des avis et propositions des partenaires économiques et sociaux concernés sur leurs besoins. De plus, ces consultations pourront être l'occasion d'envisager, le cas échéant, les modalités d'une redéfinition, dans la mesure des moyens disponibles, des filières de formation existant dans les établissements scolaires de Wallis et de Futuna.

## Données clés

**Auteur :** [M. Victor Brial](#)

**Circonscription :** Wallis-et-Futuna (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26839

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire** : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 15 mars 1999, page 1507

**Réponse publiée le** : 24 mai 1999, page 3150